

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2020

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Vote des comptes administratifs 2019

Le conseil municipal examine et approuve le compte administratif 2019.

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 302 665,47 €
- en recettes de fonctionnement à 519 426,27 €

ce qui laisse ressortir un excédent de 216 760,80 €

- en dépenses d'investissement à 1 264 933,33 €
- en recettes d'investissement à 1 050 921,22 €

ce qui laisse ressortir un déficit de 214 012,11 €, les restes à réaliser s'élevant à 675 082,07 € en dépenses et à 549 696,00 € en recettes.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 88 626,04 € et un résultat de fonctionnement excédentaire de 2 748,69 € sur le budget 2020
- décide d'affecter la somme de 214 012,11 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement.

Approbation des comptes de gestion 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2019 fourni par le receveur, les chiffres correspondant à ceux du compte administratif.

Vote des budgets primitifs 2020

Le maire commente différents tableaux détaillant les dépenses et recettes prévues au budget.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 428 148,69 €, le virement à la section d'investissement s'élevant à 135 743,40 €, les dépenses imprévues à 7 555,29 €. Les charges financières sont de 5 350,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 132 755,51 €. Les restes à réaliser s'élevant à 675 082,07 € en dépenses et à 549 696,00 € en recettes.

Les principales recettes :

- FCTVA : 82 000 €
- taxe d'aménagement : 1 000 €
- subventions pour la construction d'un espace multifonctions : 400 000 €
- solde déblocage de l'emprunt pour la construction d'un espace multifonctions : 300 000 €

Les principales dépenses :

- remboursement du capital des emprunts : 28 000 €
- frais de numérisation du PLU : 1 976 €
- plantations : 2 000 €
- 2 poteaux incendie : 5 200 €
- matériel atelier communal : 3 000 €
- matériel de bureau : 1 000 €
- autre matériel : 600 €
- peinture, éclairage et électrification serrure porte d'entrée église : 28 533 €
- espace multifonctions : 964 549 €
- frais sur les achats de terrain réalisés en 2019 : 9 272 €.

Les subventions au compte 6574 se décomposent comme suit :

- Cré'Anim : 260 €
- L'Avenir Saindidois : 100 €
- Ligue contre le Cancer : 200 €.

Vote des taux de fiscalité

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas lieu de voter le taux de taxe d'habitation en raison de sa suppression progressive d'ici à 2021, le taux voté en 2019 servira au calcul jusqu'à disparition.

En ce qui concerne les taux de foncier bâti et non bâti, il convient d'étudier plus en détail la liaison entre ceux-ci ; le conseil reporte le vote à la prochaine séance.

Questions diverses

Le conseil municipal est informé du souhait de Mr HALLONET, propriétaire d'une maison voisine de la plateforme sur laquelle sont implantées les bennes de tri des déchets ménagers, de voir déplacer celles-ci loin de toute habitation, suite à l'incendie qui s'est produit dernièrement et décide de ne pas modifier l'emplacement.